

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Bergeron

<https://www.cadre21.org/membres/501c91f822a14969b0051e55>

Date d'obtention : 2023-11-29 14:50:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Recevoir l'information de la part de la victime, témoin ou auteur de l'acte

Remplir la grille d'évaluation de l'incident

Évaluer l'incident (il peut être pertinent de concerter la direction scolaire à cet effet)

Décider si d'autres rencontres avec victime, témoin ou auteur de l'acte sont nécessaires en fonction des critères d'intention de l'acte (impulsif ou malveillant) et remplir la grille d'évaluation de l'incident.

* Si l'acte est de nature malveillance, il n'est pas nécessaire de remplir la grille d'évaluation pour l'auteur de l'acte et il est préférable de laisser les policiers se charger de la prise en charge à son endroit.

Mettre en place les actions nécessaires selon la situation :

- Assurer la sécurité des protagonistes (confiscation de cellulaire si approprié, soutien psychosocial, mesures d'encadrement selon les protocoles et les politiques de l'école, etc.)
- Signalement de la situation au policier en nommant le protocole Sexto.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il faut remplir beaucoup de grilles d'évaluation (hahah)

Que la méthodologie d'intervention sert vraiment à déterminer les enjeux et les interventions à mettre en place pour soutenir l'ensemble des personnes impliquées.

Que la grille d'évaluation permet de bien cerner l'étendue des impacts.

Qu'il est important de faire la distinction entre les interventions à faire dans le cas où un adulte est impliqué, lorsque la demande provient d'un parent et qu'il n'y a pas preuve d'impact dans le milieu scolaire, que la situation relève d'un acte malveillant ou encore que la situation ne relève pas d'un acte de pornographie juvénile en accord avec la loi. Les interventions seront différentes, mais la trousse sera toujours pertinente pour soutenir l'orientation de l'intervention.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Peut-être parce que je suis tellement exposée à ce genre d'intervention...mais aucune étape ne m'apparaît comme délicate. Sinon, peut-être celle de confronté l'auteur de l'acte (mais on le fait tellement souvent étant dans l'équipe de soutien d'une école secondaire) que je ne trouve plus vraiment cette étape comme "délicate". Ce que je trouve plus délicat dans le cadre de ma profession, c'est la notion de harcèlement. Exemple, la demande à répétition d'image non consensuelle sans que la victime ait cédée à la pression de le faire. La loi semble à l'heure actuelle être assez flou quant à l'orientation des interventions et des conséquences...à partir de quand ça devient d'ordre criminel et que par exemple, une intervention policière serait justifiée. Je ramène l'exemple à une demande répétée d'image non consensuelle et de nature pornographique pour faire lien avec la formation Sexto, mais le harcèlement en générale de toute forme est un fléau encore plus grand et possiblement grave en terme de conséquence à moyen/long terme qui occupe encore plus de temps dans nos écoles que la possession, diffusion, production de pornographie juvénile. Le film "Je vous salue salope" est une belle illustration du problème sous différents angles, notamment entre les politiques des établissements scolaires et les lois existantes. Bon! Je m'arrête dans ma réflexion ;)